



SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

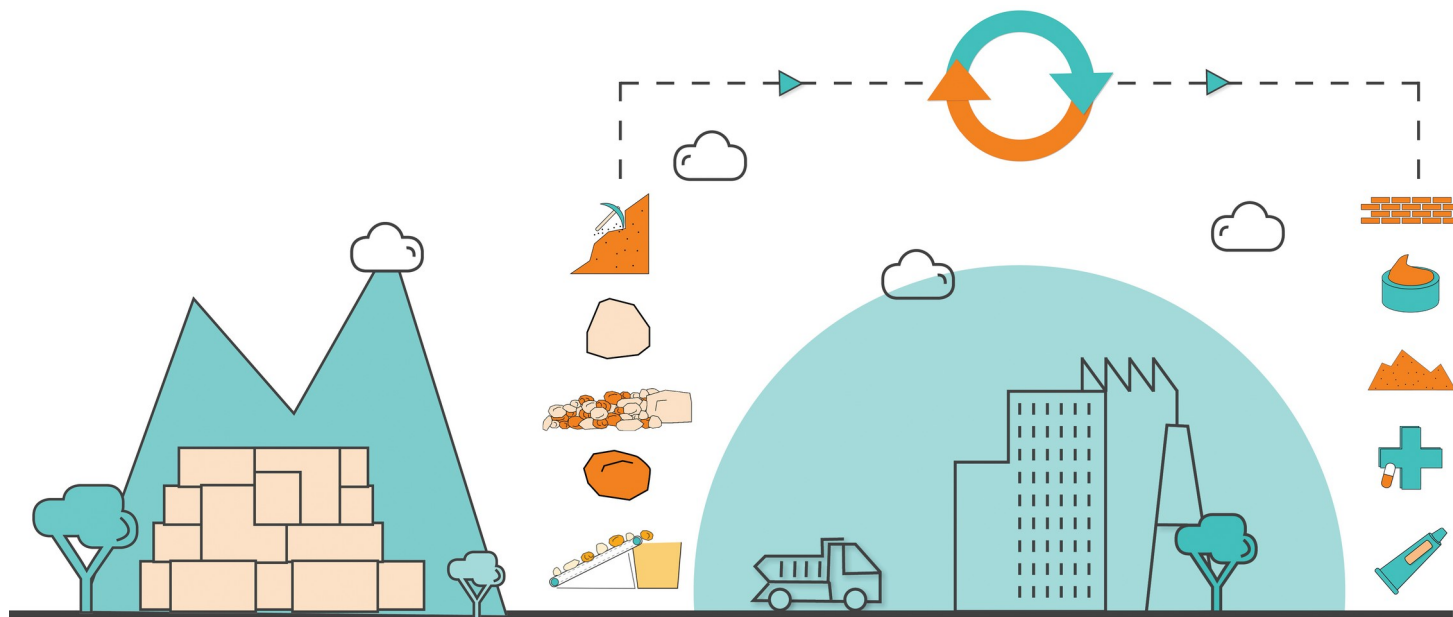
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Séminaire préalable à la mise à disposition du public

9 novembre 2023

Introduction

Mme Bazerque - Directrice - DREAL



Ordre du jour

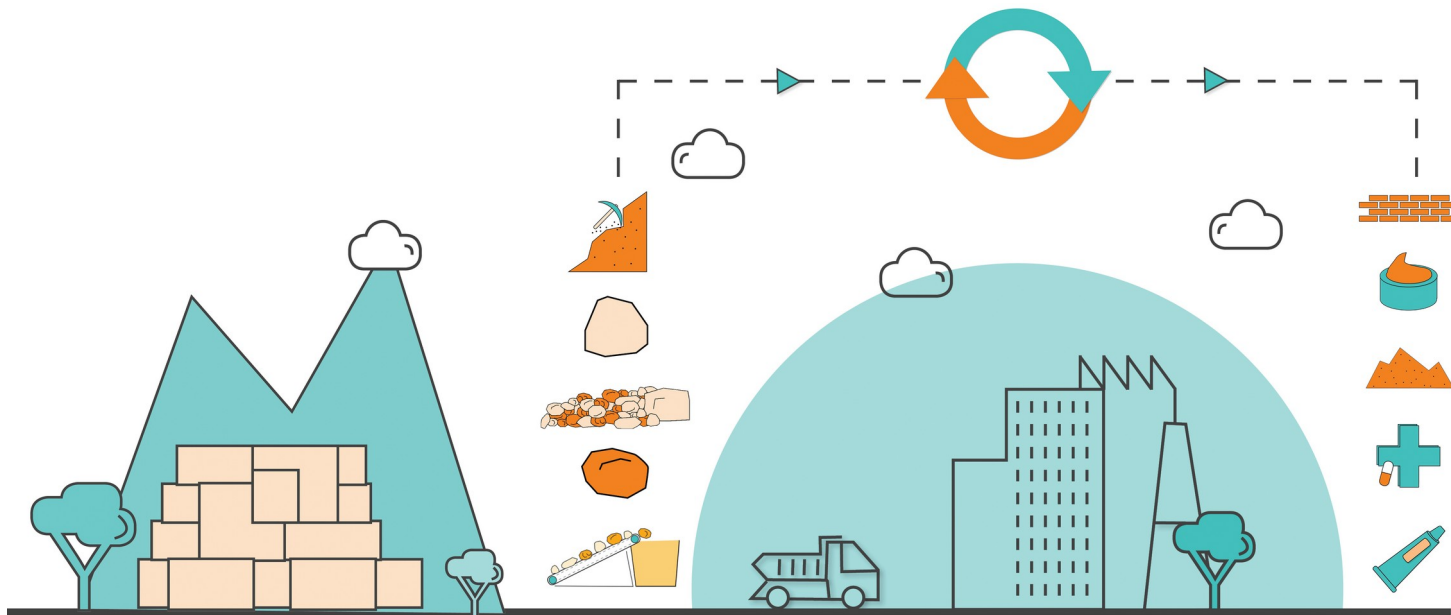
I – Contexte, gouvernance et calendrier d'élaboration du Schéma régional des carrières

II – Le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)

- ✓ Tome 1
- ✓ Tome 2
- ✓ Evaluation environnementale

III – Bilan des consultations et documents mis à disposition

I – Contexte, gouvernance, calendrier



Le schéma régional des carrières

Document stratégique qui planifie et oriente l'activité des carrières au niveau régional

Remplace les schémas départementaux des carrières – échelle de travail régionale

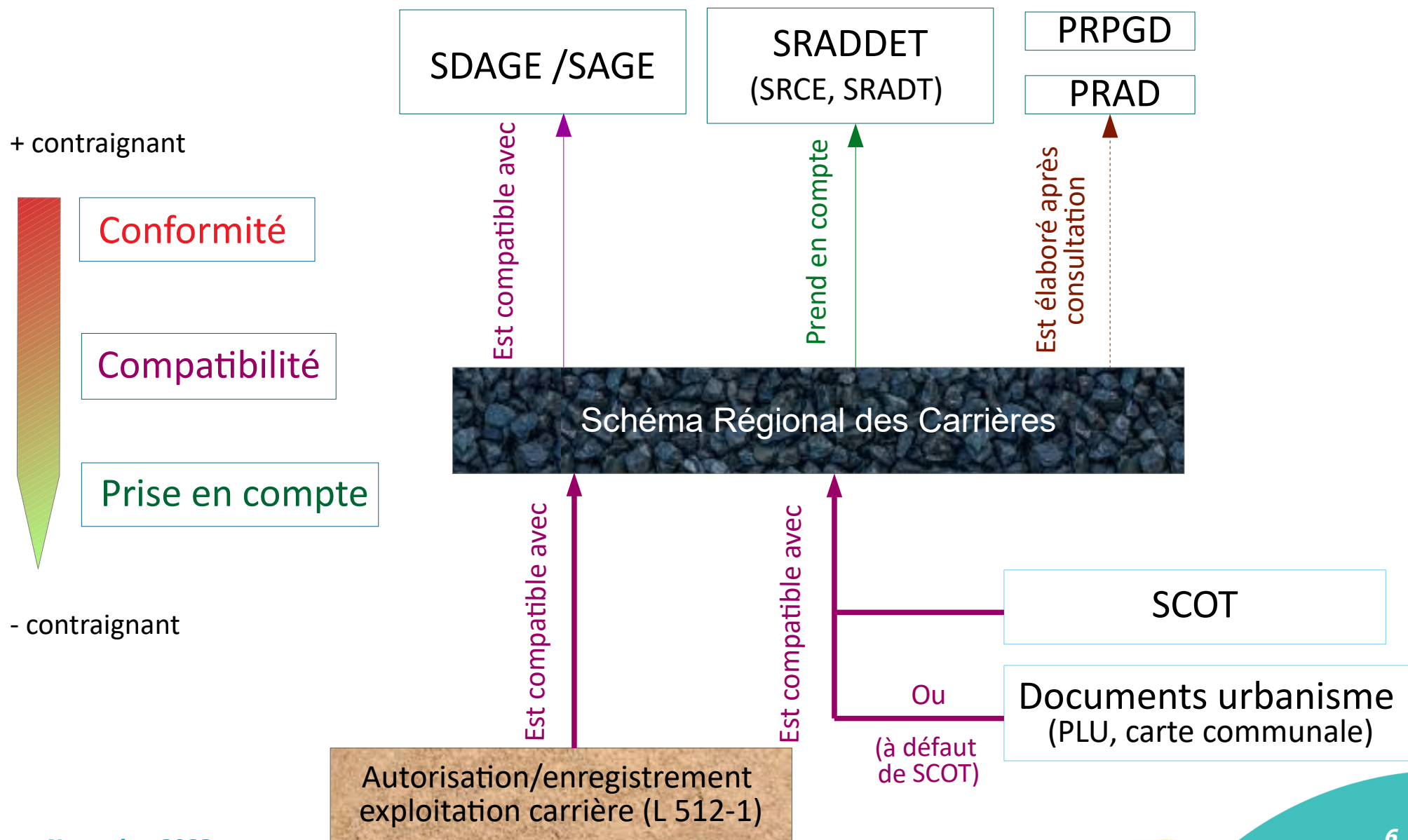
Instruction pour les nouveaux SRC

- Gestion durable des granulats, utilisation rationnelle et économe des ressources, recyclage,
- Prise en compte des enjeux patrimoniaux : paysage, eau, sites, milieux naturels, ...
- Modes de transport écologiques, favoriser les approvisionnements de proximité
- Fixe les objectifs à atteindre en terme de limitation et de suivi des impacts/ les orientations de remise en état des sites
- Niveau de **compatibilité** par les documents d'urbanisme (SCOT/PLU) pour assurer l'approvisionnement en matériaux

Références réglementaires :

- Code de l'environnement, articles L515-3, R515-2 et suivants.
- Instruction du 4/08/2017

Documents opposables/s'imposant au SRC



Gouvernance pour l'élaboration

Comité de pilotage sous la présidence du Préfet de région est associé à :



- l'élaboration (depuis 2017)
- sa mise en œuvre (à venir)
- son évaluation (T+ 6ans)

Émet un avis sur les conclusions de l'évaluation à 6 ans et éventuellement sur les mises à jour estimées nécessaires

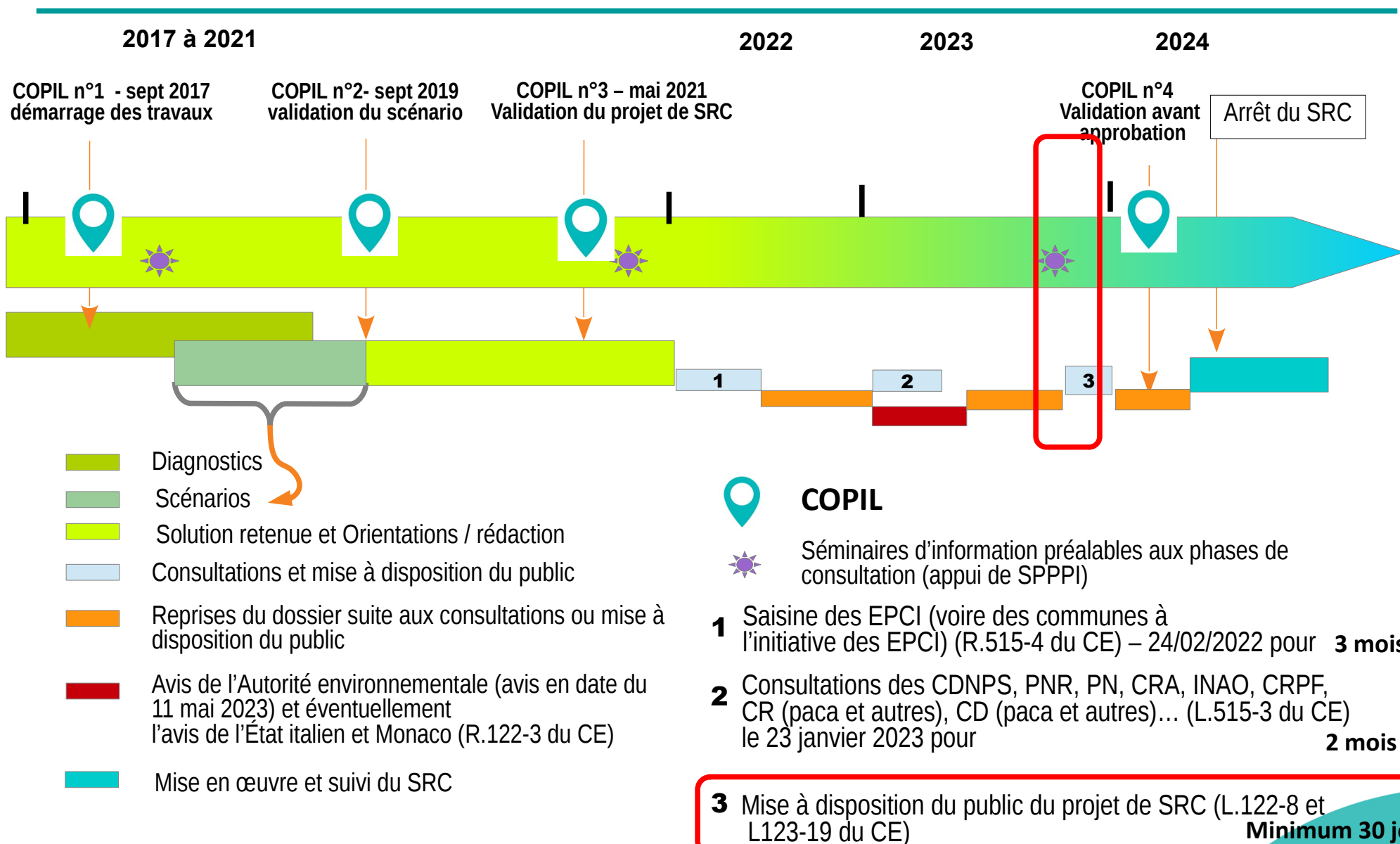
Une équipe projet multiple :

CEREMA, BRGM, CERC, ECOVIA, Région, DREAL

De multiples réunions techniques depuis 2017 : 4 ateliers transversaux, réunions bilatérales, séminaires d'information, etc

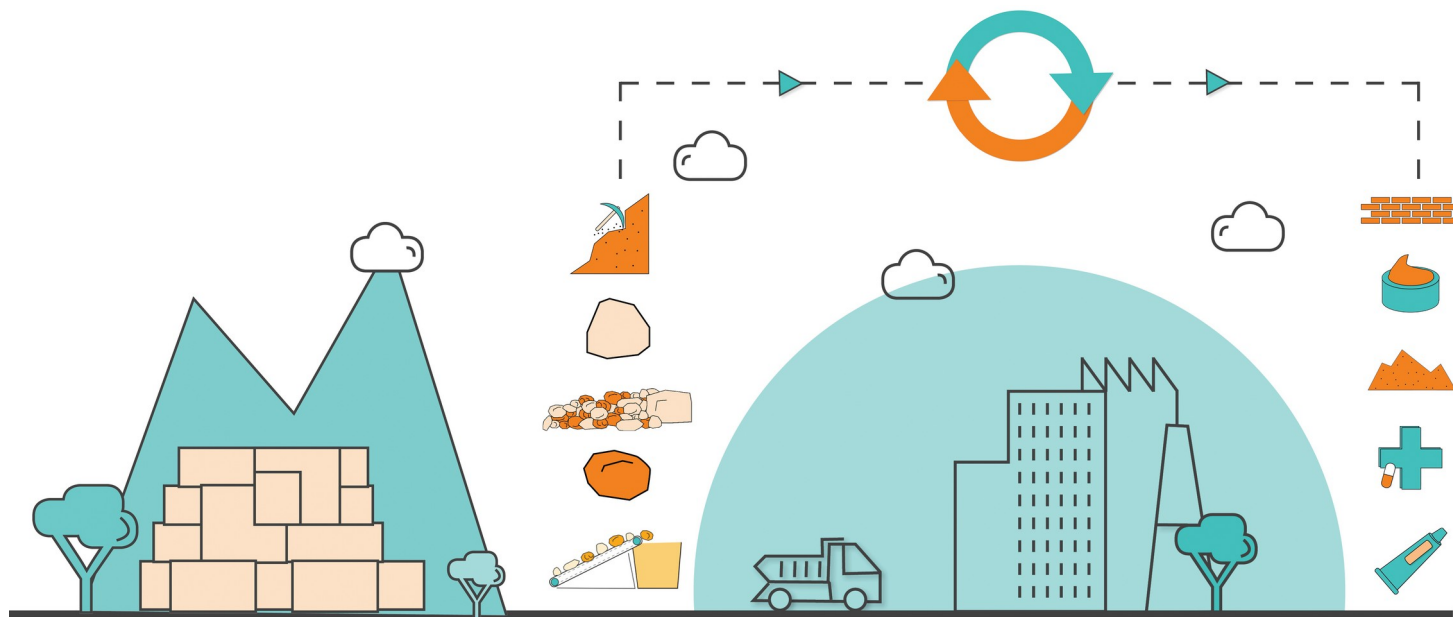
Depuis 2022 : phases de consultations successives

Calendrier d'élaboration et de concertation



Echanges et Questions

II – Le projet de SRC



Constitution du projet de SRC

Le projet de SRC est constitué de plusieurs documents :

- ✓ Un tome 1 :
 - ✓ Bilan des schémas départementaux
 - ✓ **Etat des lieux** (ressources primaires, secondaires, besoins, logistique)
 - ✓ **Prospective** (besoins, recyclage, modes de transport)
 - ✓ **Analyse des enjeux** sociaux, économiques et environnementaux
 - ✓ Des **scénarios d'approvisionnement** et leur comparaison, le choix du scénario
- ✓ Un tome 2 : orientations et mesures du SRC
- ✓ Un atlas cartographique : atlas papier et outil de cartographie interactive
- ✓ Une évaluation environnementale d'octobre 2022

Tome 1 : état des lieux, prospective, analyse des enjeux, scénarios

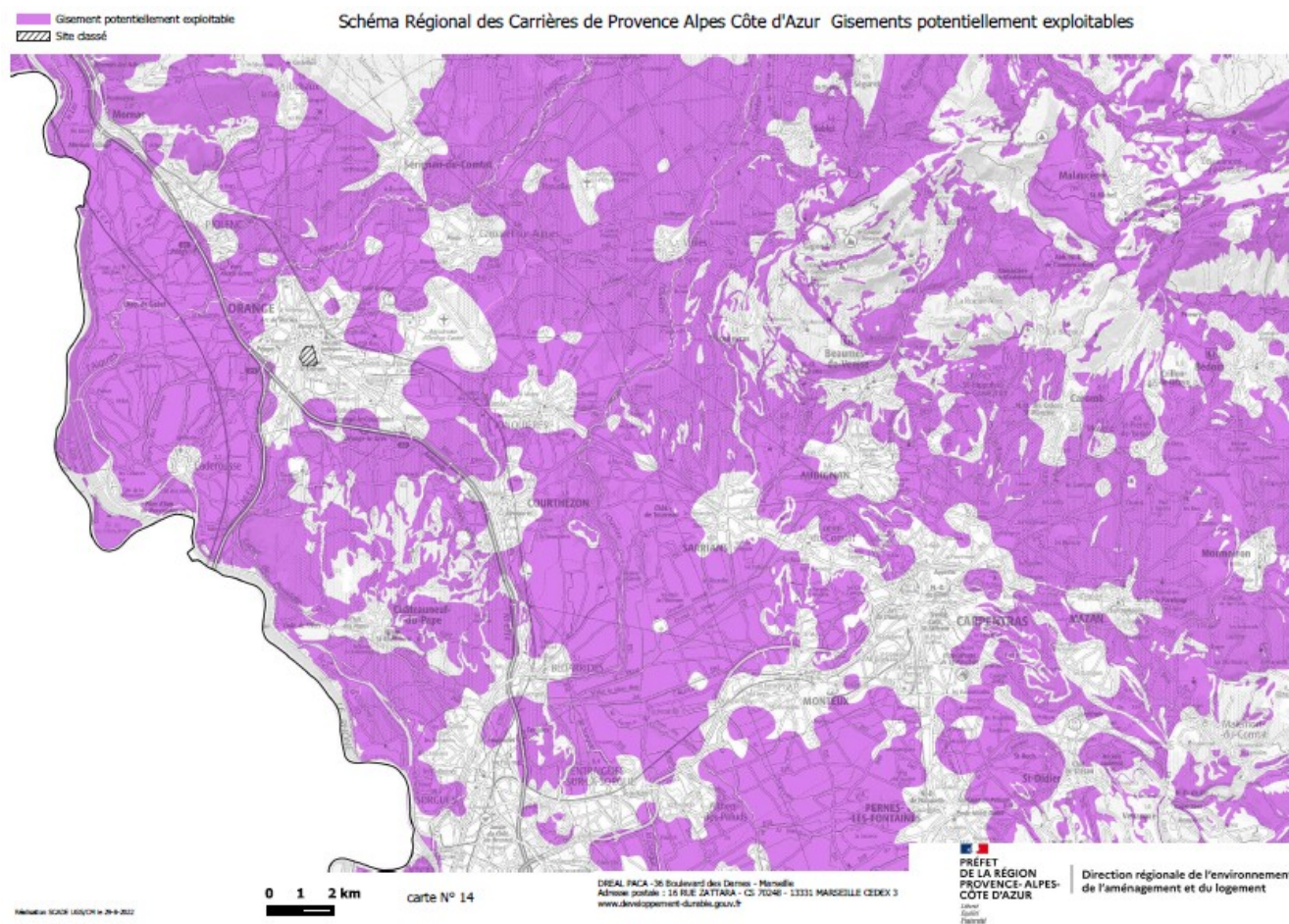
Une importante ressource minérale et une région autosuffisante

Forte disponibilité de la ressource : les gisements potentiellement exploitables couvrent près de **60 % de la surface régionale**

Des échanges interrégionaux faibles (+500kt/-500kt) – la région produit ce qu'elle consomme

Des exports de certaines productions de minéraux pour l'industrie en dehors de la région

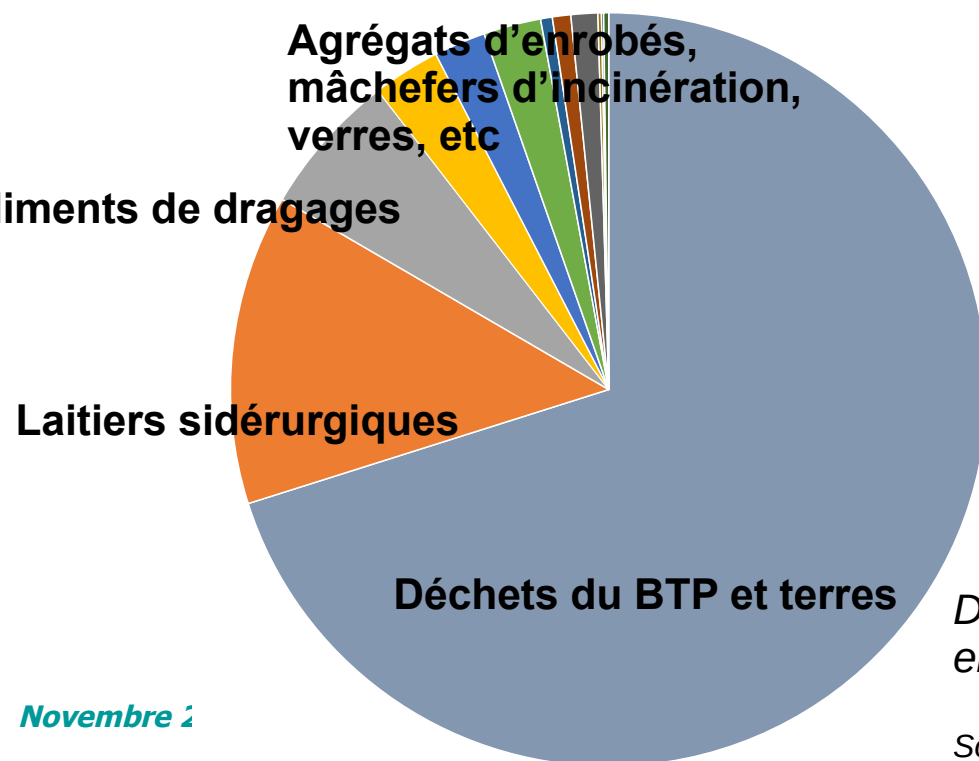
Des échanges infra régionaux, en lien avec des matériaux spécifiques



Les ressources secondaires

« **Les matériaux et substances issus de l'économie circulaire** (réutilisation, réemploi et recyclage de matériaux provenant de chantiers de construction ou de déconstruction [...] qui **peuvent se substituer pour tout ou partie aux ressources minérales primaires** [...] constituent les ressources minérales issues du recyclage »

Un recensement a été réalisé (BGRM/ CEREMA) des ressources secondaires utilisées en région, des gisements potentiels disponibles, des freins et leviers liés à leur utilisation.



Diversité des ressources (en nature, en quantité), hétérogénéité des taux de recyclage, des marges de progrès.

Données 2015,
en PACA

Sources : BRGM & CEREMA

Classification des usages

Matériaux pour construction (MC)

Pondéreux, courtes distances, valeur faible à moyenne

- granulats communs
- granulats pour couche de roulement (caractéristiques physiques particulières)
- matériaux pour l'industrie des produits de la construction (calcaires pour ciment, argiles pour tuile/brique, etc)

55 % de la surface régionale

Minéraux pour l'industrie (MI)

Propriétés chimiques et physiques particulières, valeur moyenne à élevée

- sables siliceux
- calcaires pour l'industrie
- dolomies
- des argiles à smectites
- sables ocreux

4 % de la surface régionale

Roches ornementales et de construction (ROC)

Propriétés esthétiques, valeur moyenne à élevée

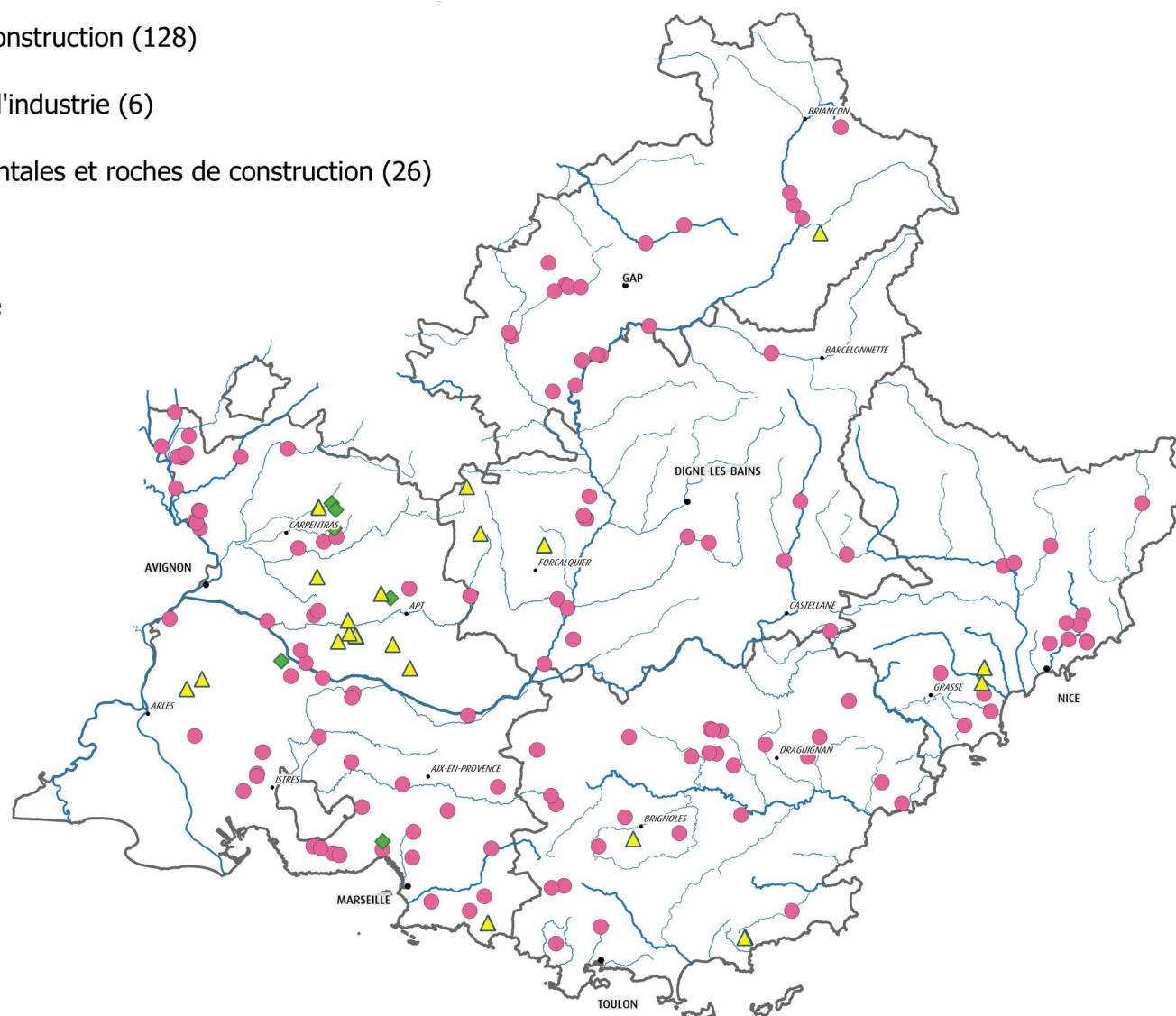
25 % de la surface régionale

Répartition des carrières

Type de carrière

- Matériaux de construction (128)
- ◆ Minéraux pour l'industrie (6)
- ▲ Pierres ornementales et roches de construction (26)

- Préfecture
- sous-Préfecture



160
carrières
en 2017

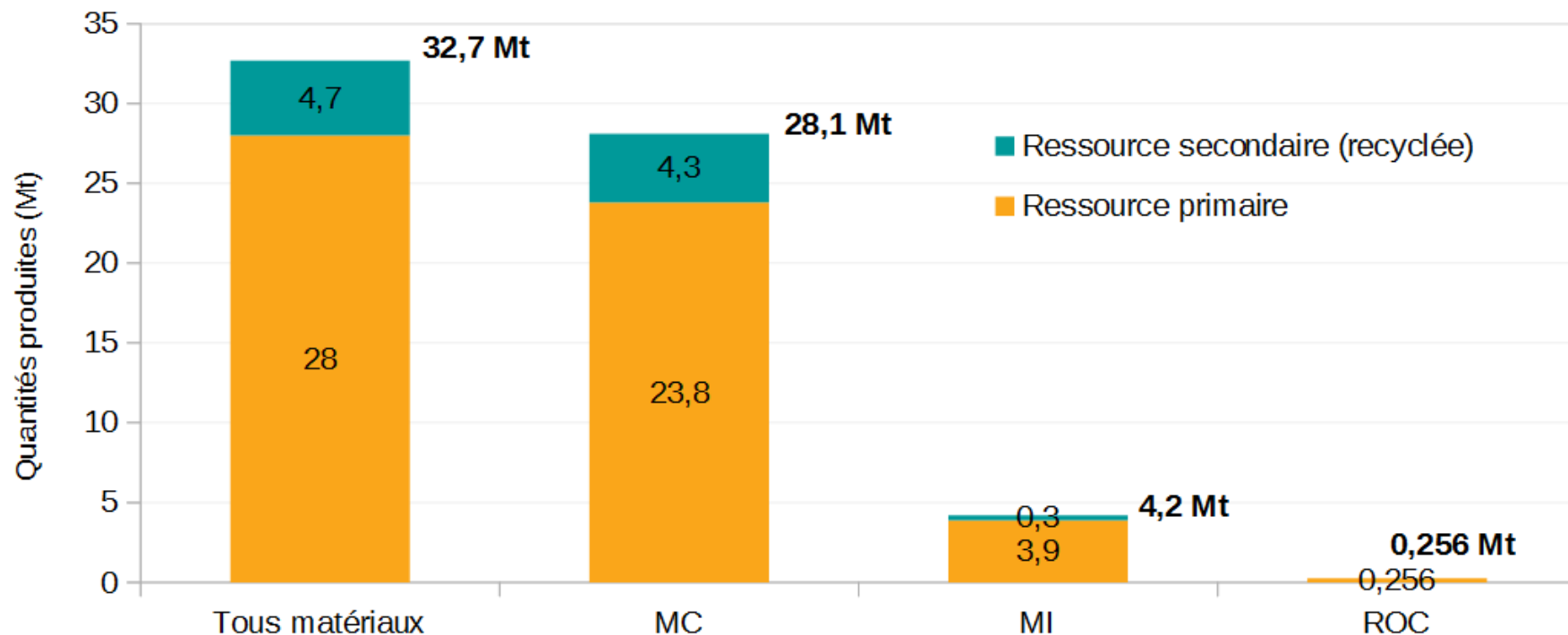
Maillage
homogène

La consommation en 2015

32,7 millions de tonnes (Mt),

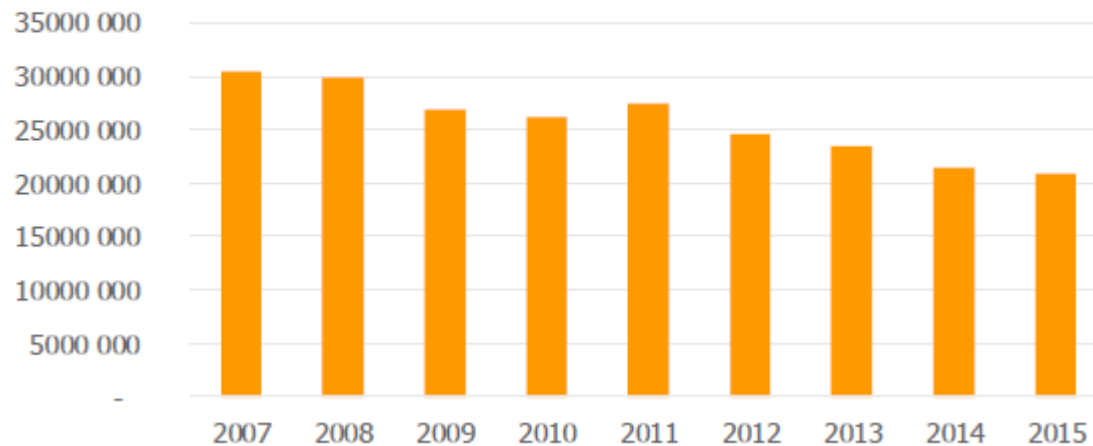
dont 28Mt de ressources primaires et 4,7Mt de ressources secondaires (issues de l'économie circulaire – réutilisation, réemploi et recyclage)

Capacité de production autorisée de 50Mt



Une consommation à la baisse

Evolution de la production de granulats (primaires) en
PACA
(en T, source Enquêtes annuelles UNICEM)



Source CERC

Consommation globale

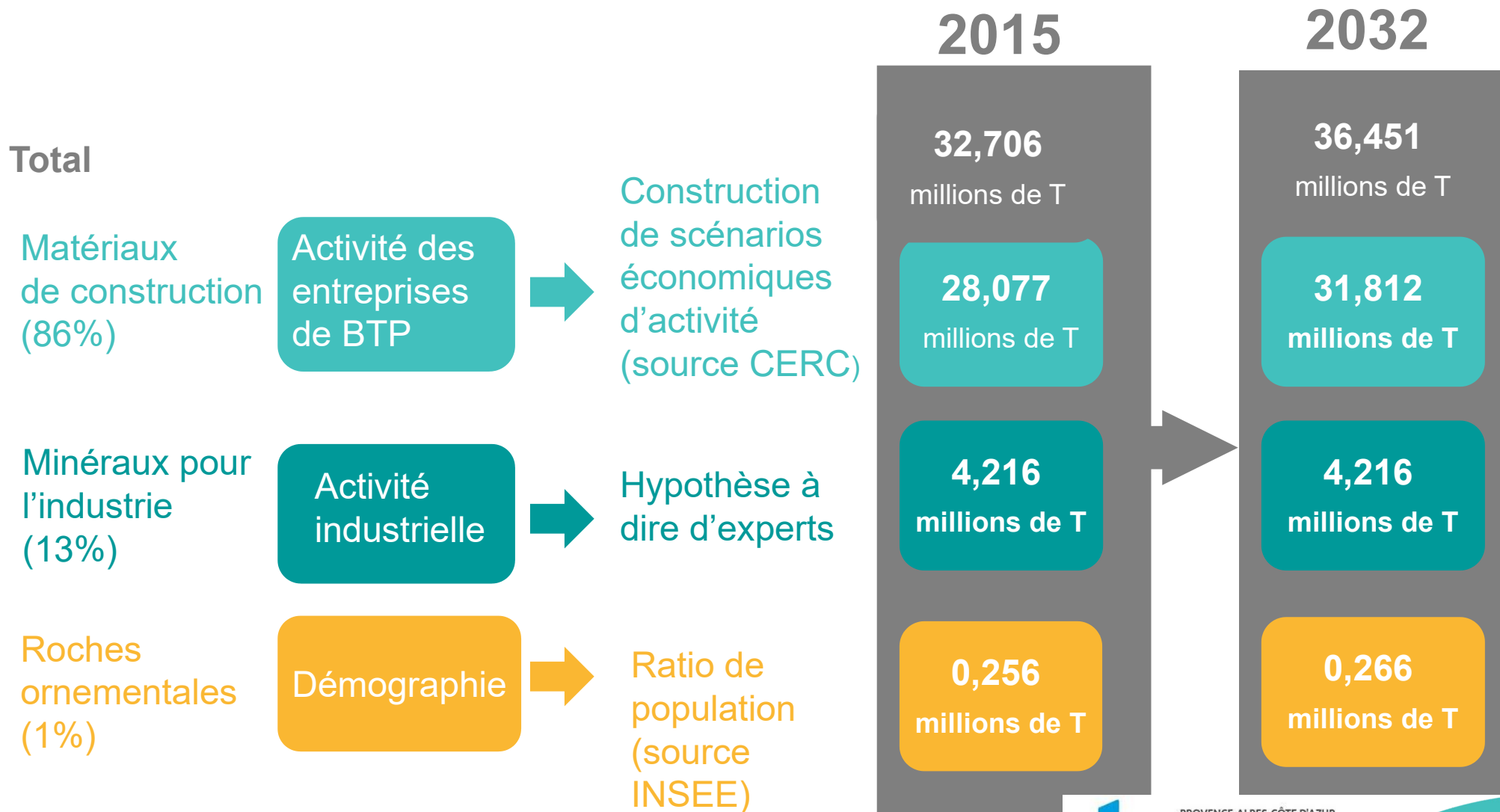
Production de ressources primaires

Production de ressources secondaires



Estimation des besoins en matériaux

Les résultats en chiffres (en millions de tonnes)



Transport et logistique

Transport de matériaux très **majoritairement par voie routière**, hormis :

- quelques carrières du Vaucluse qui utilisent la voie fluviale (proximité du Rhône),
- quelques producteurs de minéraux pour l'industrie expédient leur production par voie ferrée à l'extérieur de la région.

Le développement des alternatives à la route est **limité** en lien avec :

- l'absence d'infrastructures,
- la présence de gisements de proximité pour lesquels les modes alternatifs ne sont pas adaptés,
- les coûts des ruptures de charge.

Quelques pistes de progrès sont identifiées :

- le développement du **double flux** avec l'essor des matériaux recyclés,
- le développement et la mutualisation de **plateformes multifonction** pour les matériaux,
- le développement du **mix énergétique** pour les véhicules.

Les enjeux du SRC PACA

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ET TECHNIQUES

Approvisionnement des territoires

- Assurer les équilibres des approvisionnements courants à l'échelle des territoires (SCOT) pour les matériaux de construction
- Anticiper les chantiers exceptionnels et leurs conséquences

Économie de la ressource

- Favoriser une gestion rationnelle et économe des matériaux dans une logique d'économie circulaire

Préservation des accès à la ressource

- Prendre en compte les carrières de leur création à leur réhabilitation dans l'aménagement des territoires

Logistique et émission de GES

- Optimiser les flux de transport
- Limiter les émissions de GES et les nuisances (bruit, poussières)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeux environnementaux

- Préserver les activités agricoles et forestières
- Préserver les milieux naturels et les continuités
- Préserver les patrimoines (paysage, géologique, archéologique, historique et culturel)
- Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques
- Tenir compte des risques naturels

Scénario retenu pour le SRC

Plusieurs scénarii ont été étudiés pour le SRC (hypothèses sur le recyclage, sur l'accès aux ressources) et comparés sur la base des enjeux

Enjeux	Approvisionnement des territoires	Préservation des accès	Logistique et limitation des émissions de GES	Économie de la ressource	Enjeux environnementaux	BILAN
Scénario Création, renouvellement, extension				Hypothèse haute sur le recyclage	Orientation des projets vers les zones de moindre sensibilité	

Le scénario privilégiant le renouvellement et l'extension des exploitations existantes et laissant la possibilité de création de nouvelles carrières, si le besoin le justifie, a été retenu.

L'hypothèse haute sur le recyclage est retenue (fortes évolutions attendues sur le recyclage des déchets inertes du BTP et sur l'utilisation des laitiers), à analyser et ajuster sous 6 ans afin de vérifier la pertinence des hypothèses.

La prise en compte de l'environnement est intégrée dans le SRC par des orientations qui permettent de diriger les projets, au stade de la planification, vers les espaces de moindre enjeu environnemental et de prioriser les renouvellements de sites existants, les extensions de sites existants sur les créations de carrières.

L'ensemble des enjeux identifiés pour le SRC font l'objet d'orientations et de mesures.

Echanges et Questions

Tome 2 : Orientations et mesures

5 orientations pour le SRC PACA

Les enjeux issus de la concertation ont été repris par 5 orientations

A – Intégrer l'approvisionnement en matériaux dans la planification du territoire

Approvisionnement en matériaux, préservation des accès aux gisements (GPE, GIR/GIN), chantiers exceptionnels

B – Economiser la ressource et développer le recyclage

Adéquation ressource/ usage, connaissance, production et utilisation des ressources secondaires

C – Optimiser les transports et limiter les émissions de GES

Rapprocher production et consommation, optimiser le transport routier, développer les transports alternatifs

D – Préserver les enjeux du territoire

Prise en compte des enjeux du territoire au stade de la planification, lien avec le SDAGE, chantiers exceptionnels

E – Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation des carrières

Réhabiliter et valoriser les sites

Bonnes pratiques dans l'exploitation des carrières, projet de territoire, valorisation

Les mesures du SRC

59 mesures réparties en 5 orientations + une orientation transversale
(observatoire, formation)

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
TRANSVERSALE	Actualisation et diffusion des données	1	Créer un observatoire des matériaux
	Développement de l'information et de la formation	2	Former et informer les acteurs de la planification (Etat, collectivités, CCI, etc)
		3	Former et informer les utilisateurs (entreprises du BTP, maîtres d'oeuvre)

Observatoire des matériaux : en cours de définition, il permettra de suivre et mettre à jour les données sur les productions/ la consommation, etc.
Ce sera un outil d'information

Orientation A – approvisionnement et planification

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
A – INTEGRER L'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE	Développement de l'autonomie des territoires	4	Tendre, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLUi, vers l'autonomie en granulats communs
		5	Analyser l'équilibre production/besoin du territoire en granulats commun à l'échelle du SCOT et défaut du PLU(i), et définir les actions permettant d'atteindre l'autonomie territoriale en granulats communs
		6	Définir, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLU(i), les modalités d'approvisionnement en matériaux, autres que les granulats communs, afin de contribuer au maintien de l'autonomie régionale, voire nationale
		7	Justifier l'opportunité d'un projet de carrière au regard des objectifs d'autonomie du territoire
	Préservation des accès au GIN/GIR	8	Analyser toute demande d'autorisation d'exploiter une carrière en fonction des besoins identifiés dans le SRC à l'échelle territoriale de référence
		9	Préserver, dans les documents d'urbanisme, l'accès aux gisements d'intérêt national ou régional
	Réalisation des chantiers exceptionnels	10	Planifier l'approvisionnement des grands chantiers

Ensemble de mesures, à destination principale des acteurs de la planification (SCOT, PLU(i))

Autonomie des territoires

Constat des situations des territoires de SCOT: équilibre/ déséquilibre entre production et consommation. Des situations contrastées en région.

Propositions de mesures visant à conduire les territoires de SCOT ($\pm$) à mener la réflexion de leur équilibre local et à avancer vers une « autonomie » pour les granulats communs.

Une méthode de travail est proposée et des données mises à disposition.

Système rhodanien	2015	2032
Situation globale	Excédent (122%)	Equilibre (105 à 110%)
Territoires excédentaires	SCOT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue SCOT du bassin de vie d'Avignon SCOT Rhône Provence Baronnies	SCOT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue SCOT du bassin de vie d'Avignon SCOT Rhône Provence Baronnies
Territoires à l'équilibre	SCOT du Pays d'Arles	
Territoires déficitaires	SCOT de l'Arc Comtat Ventoux SCOT du pays d'Apt SCOT Sud Luberon	SCOT du Pays d'Arles SCOT de l'Arc Comtat Ventoux SCOT du pays d'Apt SCOT Sud Luberon

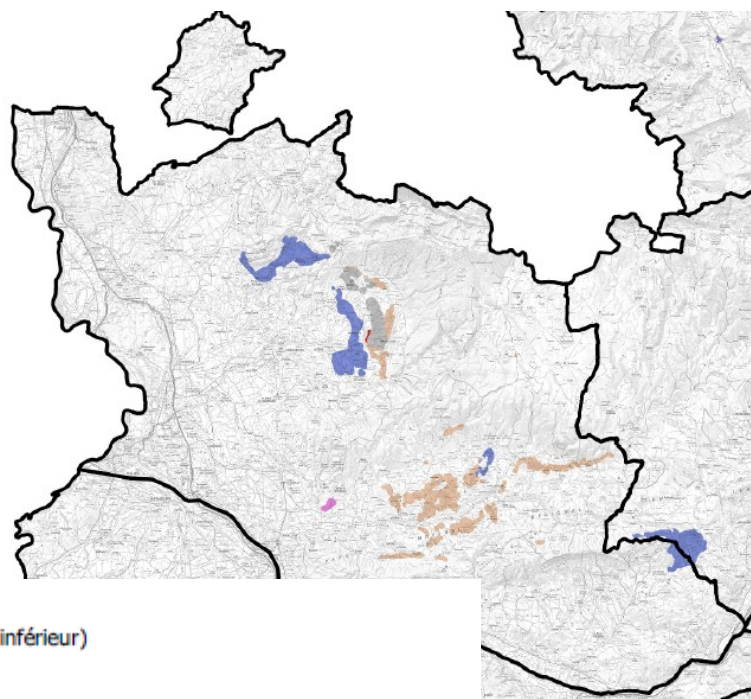
Tableau 13: Situation des territoires - système rhodanien

Identification des gisements d'intérêt

Afin de répondre à l'objectif de sécurisation de l'approvisionnement du territoire, le SRC **identifie les gisements d'intérêt national (GIN) et régional (GIR).**

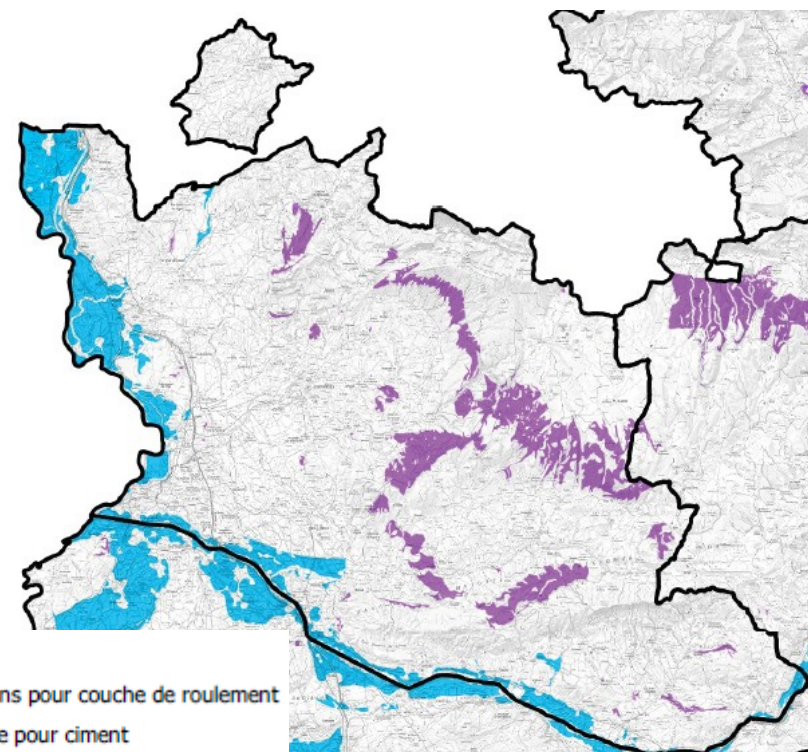
Les GIN/GIR sont des gisements présentant un intérêt particulier en lien avec : leur faible disponibilité nationale/ régionale, la dépendance forte à ces matériaux, la difficulté de substitution, l'intérêt patrimonial, etc.

GIN



- Gypse
- Sables ocreux (Crétacé inférieur)
- Dolomies
- Calcaires industriels
- Calcaires bioclastiques (Faciès urgonien Craie d'Orgon)
- Calcaires bioclastiques sous couverture (Faciès urgonien Craie d'Orgon)
- Argiles (Eocène - Oligocène)
- Sables siliceux de l'Albo-Cénomaniien sous couverture
- Sables siliceux de l'Albo-Cénomaniien

GIR



- Alluvions pour couche de roulement
- calcaire pour ciment
- Porphyre
- ROC
- Production de Ballast

Préservation des gisements d'intérêt

Mesure 9 :

Cette mesure traduit un objectif important des SRC : la **préservation des gisements d'intérêt** à long terme.

La mesure prévoit que les GIN et GIR identifiés dans le SRC soient :

- intégrés dans les documents d'urbanisme sur la base de la liste
- de la cartographie fournie dans le SRC et affinées avec les données territoriales,
- préservés de l'urbanisation (classement en zone naturelle ou agricole non constructible).

Les éventuelles dérogations (proposition d'une autre destination pour une partie de ces espaces) doivent être justifiées au regard du projet d'urbanisme de la collectivité et ne porter que sur une partie du gisement.

La préservation des accès à ces gisements doit aussi être assurée par les documents d'urbanisme (en particulier pour les gisements peu étendus).

Equilibre à trouver entre préservation des gisements et aménagement du territoire.

Orientation B – Economiser la ressource et développer le recyclage

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
B – ECONOMISER LA RESSOURCE ET DEVELOPPER LE RECYCLAGE	Optimiser les quantités et la qualité des matériaux extraits	11	Justifier les quantités à exploiter
		12	Préciser les quantités extraites et leurs usages dans les arrêtés d'autorisation
		13	Ajuster les extractions en matériaux pour couche de roulement au besoin régional identifié
	Développer les « pôles matériaux »	14	Encourager le développement des pôles matériaux dans les documents d'urbanisme
		15	Etudier la possibilité d'intégrer des installations de tri/recyclage dans tout projet de carrière
		16	Réaménager les carrières avec des déchets inertes ultimes
	Développer l'utilisation des ressources secondaires	17	Augmenter significativement l'usage des ressources secondaires
		18	Qualifier les matériaux in situ dans le cadre des chantiers de déconstruction et des grands travaux
		19	Développer l'emploi des matériaux recyclés via les marchés publics
	Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux	20	Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux en cohérence avec le schéma régional de la biomasse

Ensemble de mesure visant à **optimiser les usages** des ressources primaires et à **augmenter la part des ressources secondaires** dans la consommation en matériaux. A destination des collectivités (planification), des maîtres d'ouvrage, des carriers, etc. La mise en œuvre de ces mesures se fera en lien étroit avec la mise en œuvre du **Plan régional de prévention et de gestion des déchets** (PRPGD), porté par la région.

Orientation C – Optimiser les transports, limiter les pollutions

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
C- OPTIMISER LES TRANSPORT ET LIMITER LES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS	Optimiser les transports routiers	21	Optimiser les transports routiers de matériaux dans les chantiers
		22	Optimiser les transports dans le cadre des projets de carrières
		23	Renouveler les flottes de véhicules
		24	Prendre en compte les carrières et les pôles minéraux dans le développement des stations services multi-énergie
	Développer les transports alternatifs à la route	25	Développer les transports alternatifs à la route
		26	Développer le transport des matériaux par voies maritimes et fluviales
		27	Intégrer les carrières dans les schémas de la logistique
		28	Développer les transports alternatifs au sein des carrières

Ensemble de mesures, à destination des maîtres d'ouvrage de chantier, des carriers, des planificateurs, visant à favoriser :

- l'optimisation des transports (mutualisation, double flux),
- le renouvellement des flottes vers des engins moins polluants et le développement de carburants alternatifs,
- l'usage d'autres modes de transports (fluvial, maritime, ferré, bande de transport) lorsque possible.

Orientation D – Préserver les enjeux du territoire

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
D – PRÉSERVER LES ENJEUX DU TERRITOIRE	Planification du territoire et des projets	29	Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des projets de carrières
		30	Tenir compte des secteurs de continuité écologique pour la planification des carrières
		31	Prendre en compte les chartes de PNR dans le développement des carrières
		32	Consulter les PNR sur tout projet concernant leur territoire
		33	Prendre en compte, en privilégiant l'évitement, les zones de sauvegarde de la ressource en eau pour le développement des carrières
		34	Prendre en compte les périmètres de protection des captages dans le développement des carrières
		35	Prendre en compte, en privilégiant l'évitement, les zones agricoles pour le développement des carrières
		36	Préserver le cadre de vie dans la planification des carrières
		37	Préserver le cadre de vie dans les projets de carrières
	Evaluation environnementale et autorisations des projets	38	S'assurer de la bonne mise en œuvre de la séquence ERC
		39	Inscrire les mesures ERCas dans les arrêtés d'autorisation
		40	Analyser les effets du projet de carrière sur les fonctionnalités écologiques
		41	Démontrer et assurer l'absence d'impact du projet de carrière sur les zones de sauvegarde de la ressource en eau
		42	Démontrer l'absence d'impact du projet de carrière sur la préservation des captages d'eau potable
		43	Analyser les effets du projet de carrière sur les milieux aquatiques et les masses d'eau et les minimiser
		44	Réaliser une étude paysagère pour tout projet de carrière
		45	Intégrer la préservation et la valorisation du patrimoine géologique dans les projets de carrière
		46	Analyser les effets du projet de carrière sur l'agriculture et la sylviculture et les minimiser
		47	Prendre en compte les risques naturels dans les projets de carrières

Orientation D - mesure 29

Cette mesure correspond à la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des projets de carrières et la mise en œuvre de la séquence Eviter/ Réduire/ Compenser.

4 niveaux d'enjeu ont été définis :

- les espaces de **contraintes réglementaires strictes et d'enjeux rédhibitoires**, qui interdisent l'ouverture de nouvelles carrières ou l'extension surfaciques des sites existants,
- les espaces d'**enjeux forts**,
- les espaces d'**enjeux modérés**,
- et les espaces de **moindres enjeux**.

La mise en œuvre de la séquence ERC se traduit par un **développement des projets, par ordre de priorité**, sur les espaces de moindres enjeux, à défaut sur les espaces d'enjeux modérés, et en derniers recours sur les espaces à enjeux forts.

Orientation E – Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation de carrière

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
E – PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES REHABILITER ET VALORISER LES SITES	Exploitation des sites	48	Contrôler les exploitations de carrière
		49	Mettre en œuvre la charte environnement de l'UNICEM
		50	Intégrer la biodiversité dans l'exploitation des carrières
		51	Minimiser l'usage de l'eau dans l'exploitation des carrières et limiter les impacts des écoulements
		52	Minimiser les impacts sur les exploitations agricoles
		53	Gérer durablement les forêts sur les sites d'exploitation
		54	Gérer l'exploitation en préservant le cadre de vie des riverains
	Réhabilitation des sites	55	Définir un projet de réaménagement de la carrière en lien avec les enjeux du territoire et apportant une plus value environnementale à l'état initial du site
		56	Réaménager la carrière au fil de son exploitation
		57	Assurer l'information du comité de suivi de la carrière
		58	Pour les sites de carrières faisant l'objet d'un remblaiement, assurer un remblaiement des carrières en eau compatible avec la préservation de la ressource
		59	Contrôler les conditions de remblaiement des carrières en zone à enjeu pour la ressource en eau

Ensemble de mesures, à destination principale des carriers, visant à minimiser les impacts des exploitations et à établir un projet de réaménagement au cas par cas, adapté au territoire et aux enjeux en présence.

Evaluation environnementale

Résumé de l'EE

Réalisée de façon indépendante par le bureau d'étude ECOVIA, elle conclut que :

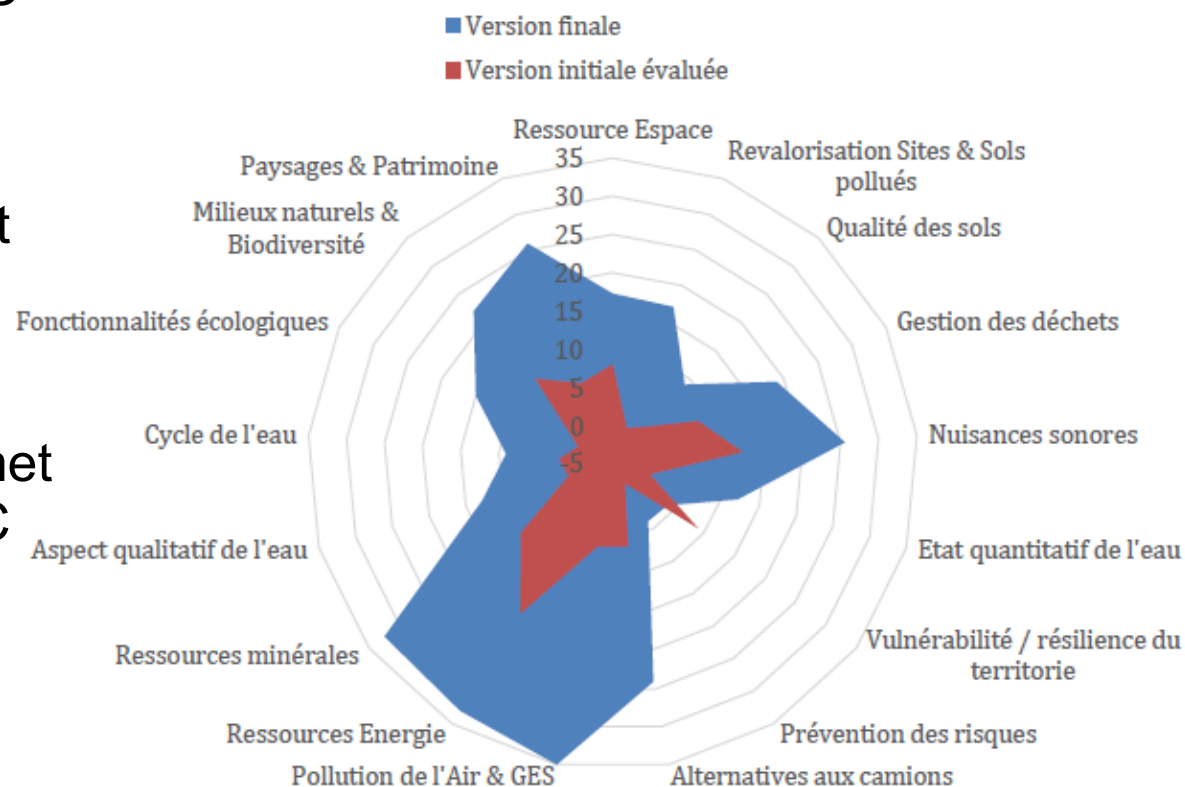
- le projet de SRC est compatible avec le SDAGE et avec les SAGE,

- qu'il prend bien en compte le SRADDET,

- que le choix du scénario du SRC PACA apporte une plus value sur les aspects du recyclage et sur le maintien d'une capacité de production importante, permettant de maintenir l'équilibre entre ressources et besoins,

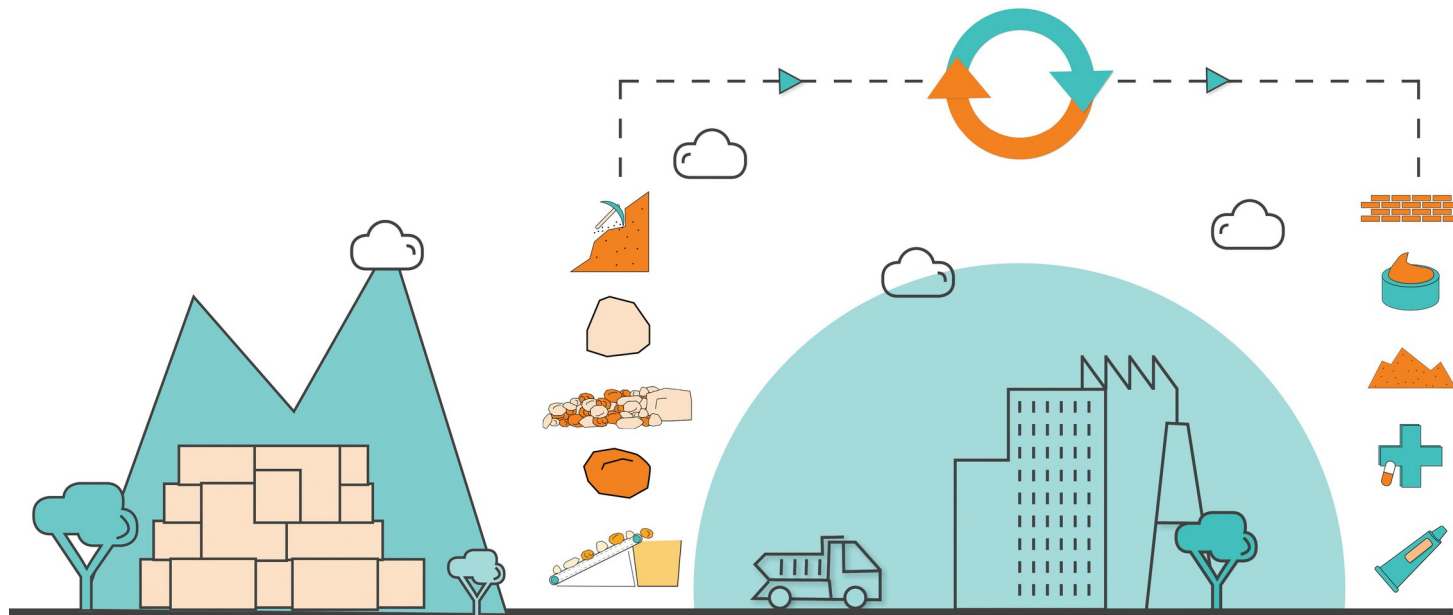
- que l'analyse des 59 mesures met en évidence la plus value du SRC sur les enjeux identifiés.

Evolution de la plus-value environnementale du SRC



Echanges et Questions

III – Bilan des consultations précédentes et contenu des documents mis à disposition du public



Remarques sur le projet de SRC

Suite aux consultations, les principales remarques sont les suivantes :

1 – Difficulté pour les collectivités de mener la réflexion sur la **recherche de l'autonomie** pour l'approvisionnement en granulats communs – demande d'élargir l'échelle de la mesure du territoire de SCOT au territoire régional.

Le principe d'un approvisionnement en matériaux de proximité est préconisé par la stratégie nationale

Une méthode de travail et des données seront fournis aux collectivités (rôle de l'Observatoire des matériaux).

2 – Demande d'**affiner les cartographies des gisements, en ingérant les enjeux environnementaux.**

Seuls les enjeux disponibles à l'échelle régionale ont été pris en compte (et seront tenus à jour)

Les enjeux et la connaissance plus locale (zones urbanisées / à aménager, enjeux environnementaux locaux (TVB, EBC, etc) sont à intégrer par les collectivités.

3 – Demandes d'**évolution sur les enjeux environnementaux**

- intégration des remarques fondées sur des éléments réglementaires (cf diapo 43)

- pas d'évolution pour les éléments relevant de la connaissance ou de label

La hiérarchisation des enjeux prend en compte le niveau de prescription associé à un zonage (en lien avec le texte fondateur).

Remarques sur le projet de SRC (2)

4 - La nécessité de renforcer les **prescriptions pour les carrières accueillant des déchets inertes** en remblaiement (caractéristiques des déchets, provenance, etc).

La mesure concernée (n°16) est largement basée sur la réglementation nationale existante, elle est précisée dans le projet de SRC.

5 – Demande des **PNR à être associés dès la planification des projets** de carrière, en amont des demandes d'autorisation.

Les mesures 6, 31 et 32 sont complétées en ce sens.

6 – Alerte sur la problématique de la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** (ENAF) générée par les carrières qui représente, selon l'évaluation environnementale, près de 11% du rythme d'artificialisation prévu par la Région dans le futur SRADDET pour la période 2021-2030.

Pas de modification prévue car :

- les carrières ne sont pas de l'artificialisation,*
- l'estimation faite dans l'évaluation environnementale apparaît surévaluée,*
- deux mesures (n°11 et 56) préconisent la nécessité de privilégier des projets économes en espaces,*
- l'occupation des sols par les carrières est souvent « temporaire », le temps de l'exploitation. Seuls quelques sites exploités ne sont pas renaturés, au bénéfice d'un autre aménagement (base de loisir, centrale solaire, etc). L'observatoire permettra de suivre ces données.*

Principales évolutions du projet de SRC

Suite aux consultations, les principales évolutions concernent la **typologie des zonages à enjeux**, de façon à améliorer la prise en compte des espaces naturels dans le choix d'implantation des projets (renouvellement/ extension/ création) de carrières.

Ainsi :

- les « **zones de protection forte** » (**ZPF**) (selon le décret n°2022-527 du 12 avril 2022) seront intégrées dans les **enjeux rédhibitoires** liés aux espaces naturels : cette modification permet de mieux correspondre aux dernières évolutions réglementaires. Elle n'augmente pas, à ce jour, la surface régionale relevant d'un enjeu rédhibitoire.
- les **sites Natura 2000** sont classés en **enjeu environnemental fort**, réaffirmant que les sites Natura 2000 n'ont pas vocation à accueillir de nouvelles carrières, mais qu'il n'y a pas de principe d'interdiction. La superficie régionale en enjeu fort serait alors proche de 30 %, contre 20 % dans la version précédent du projet de SRC.
- les « **espaces à enjeux des PNR, si la charte y interdit la réalisation de carrière** » seront considérés comme des enjeux rédhibitoires, rendant le projet de SRC cohérent avec le contenu des chartes de PNR.

Documents mis à disposition lors de la mise à disposition du public

Les remarques issues des consultations administratives et de l'autorité environnementale au 1^{er} semestre 2023 nous conduisent à modifier le projet de SRC.

Seul le tome 2 intégrera, en mode apparent, pour la phase de mise à disposition du public, les modifications issues des consultations administratives.

Les autres remarques relèvent d'éléments factuels et seront intégrées dans la version finale du projet de SRC, en même temps que les remarques issues de la mise à disposition du public. L'EES sera mise à jour à l'issue de la mise à disposition du public

Ainsi, les documents mis à disposition du public seront les mêmes que ceux de la consultation administrative, sauf pour le tome 2.

L'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse produit, seront aussi mis à disposition du public.

Consultation du public en ligne du 15 novembre au 15 décembre 2023 sur le site internet de la DREAL PACA :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/concertation-et-consultations-reglementaires-r2867.html>

Avis/remarques à faire remonter à srcpaca@developpement-durable.gouv.fr

Echanges et Questions

MERCI DE VOTRE ATTENTION